

d'Estrées, alors ambassadeur du roi à Rome, comme un médiateur secret de Louis XIV auprès du Saint-Siège. Tel fut son véritable rôle, et ce rôle il le remplit avec persévérance jusqu'à la fin du débat, comme sa correspondance en fait foi. Amener entre les deux cours une pacifique entente fut son désir le plus ardent; défenseur sincère et convaincu des droits du roi, il n'essaya jamais de les faire prévaloir qu'avec cette urbanité parfaite et cette douceur inaltérable qui étaient le fond même de sa nature. Le ton général de ses lettres est celui d'un homme profondément pénétré de ce qu'il dit, et qui n'a pas le moindre doute sur la légitimité de sa cause. En voici une que dicta l'illustre jésuite avant que l'affaire en fût arrivée aux proportions alarmantes qu'elle atteignit depuis; elle donnera la mesure de ses sentiments et de sa manière d'envisager la question.

Paris, 9 mai 1678.

* Mon Très-Révérend Père,

Pax Christi.

J'ai reçu avec la plus profonde vénération la dernière lettre de Votre Paternité, non pas seulement parce qu'elle était de la main de Votre Révérence, à laquelle je suis attaché à tant de titres, mais parce qu'elle m'a fait connaître la volonté du Souverain Pontife (1), auquel je me glorifie d'obéir scrupuleusement au moindre signe; non pas simplement par devoir et par raison, mais encore par un entraînement naturel.

(1) Le pape Innocent XI, de la famille Odescalchi. Quoique d'une vertu et d'une piété sincères, il faillit compromettre plus d'une fois les intérêts du Saint-Siège par la rudesse de ses procédés envers Louis XIV.

Voici au reste comment s'exprime à l'égard d'Innocent XI, M. de Carné son partisan déclaré dans toutes ses relations avec Louis XIV: « Il arriva que le Pape fut conduit à faire des vœux pour le succès de la ligue protestante qui s'organisa contre Louis XIV, lors de la réaction provoquée par les fautes, et les premiers malheurs de ce prince, et qu'il alla même, si l'on devait s'en rapporter à des témoignages considérables, jusqu'à seconder Guillaume III et à favoriser ses plans contre Jacques II, parceque ce prince catholique avait associé sa cause à celle de la France. » (Politique de Louis XIV etc. *Correspondant* du mois d'août 1856).